

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 25 octobre 2018 à 9 h 00 par conférence téléphonique.

Sont présents

Mme Valérie Plante, présidente, mairesse de la Ville de Montréal ;
Mme Sylvie Parent, vice-présidente, mairesse de la Ville de Longueuil ;
M. Martin Dampousse, maire de la Ville de Varennes ;
Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny ;
M. Benoit Dorais, président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
M. Sylvain Ouellet, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal ;
Mme Maja Vodanovic, membre du conseil de la Ville de Montréal ;

N'a pu participer

M. Marc Demers*, maire de la Ville de Laval.

Le directeur général, M. Massimo Iezzone, et le secrétaire de la Communauté, Me Tim Seah, assistent à la séance.

CE18-200

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE TENUE LE 4 OCTOBRE 2018

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2018, en ajoutant dans la section des documents déposés, le rapport de la mission inondation, déposé séance tenante.

CE18-201

PROJET D'ORDRE DU JOUR D'UNE EVENTUELLE RENCONTRE AVEC LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

Il est résolu

D'ajouter un point sur la diversification des sources de revenus et un sur l'orientation gouvernementale 10 en matière d'aménagement du territoire ;

D'approuver l'ordre du jour ainsi modifié pour une éventuelle rencontre avec la nouvelle ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest.



CE18-202

LES CEDRES, DOSSIER CPTAQ 420836

Il est résolu d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que la Communauté est favorable à la demande de la Municipalité des Cèdres dans le dossier 420836 relativement à l'aliénation et à l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie de 0,23 hectare correspondant au lot 2 047 331 pour la construction d'un nouveau garage municipal sur son territoire puisque le projet ne compromet pas l'atteinte de l'objectif métropolitain visant à favoriser une occupation optimale de la zone agricole en augmentant la superficie des terres en culture.

CE18-203

PROJET DE CENTRE DE ZONE FRANCHE DE LA GRAPPE
MÉTROPOLITAINE DE LA LOGISTIQUE ET DU TRANSPORT

Il est résolu d'autoriser le versement à CargoM d'une contribution additionnelle maximale annuelle de vingt mille dollars (20 000 \$) pour les années 2018, 2019 et 2020 afin de financer un projet visant la mise en place et la gestion d'un centre de zone franche pour la région métropolitaine de Montréal et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis pour modifier en conséquence la convention conclue avec cet organisme.

CE18-204

ETUDES SUR LES INDUSTRIES CREATIVES

Il est résolu d'autoriser le versement à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain d'une contribution d'un montant maximal de quarante mille dollars (40 000 \$), incluant toutes taxes applicables, pour la réalisation d'une étude sur les industries créatives et autoriser le directeur général à conclure et signer toute convention requise à cet effet.

CE18-205

ENGAGEMENTS CONTRACTES PAR LE DIRECTEUR GENERAL POUR LA
PERIODE DU 14 SEPTEMBRE AU 12 OCTOBRE 2018

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 14 septembre au 12 octobre 2018.

CE18-206

PROJET D'AMENAGEMENT DU SENTIER DU MOULIN D'EN HAUT A
BLAINVILLE DANS LE CADRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

Il est résolu

D'approuver, dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, le projet d'aménagement à Blainville de la piste cyclable régionale Les Moulins d'en Haut, correspondant aux segments 17 et 18 de l'axe 14 du Réseau vélo métropolitain de la Communauté ;



CE18-206
suite

De mettre à jour la liste consolidée des projets retenus pour les années 2012-2018 dans le cadre du Programme en y incluant ce projet, cette liste étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de un million huit cent quatre-vingt-quatre mille trois cent trente dollars (1 884 330 \$), incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec ;

D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer la convention et tout autre document requis à cette fin.

CE18-207

REVISION DU FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT D'UN SEGMENT DU SENTIER CYCLABLE À SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Il est résolu de reporter l'étude de ce dossier à une prochaine séance du comité exécutif.

CE18-208

HONORAIRES JURIDIQUES DANS LE DOSSIER DU BOIS DE LÉRY

Il est résolu

De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de réserver une somme de deux cent mille dollars (200 000 \$) provenant du Programme sur la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain pour assumer les honoraires juridiques de la Communauté, de la Ville de Léry et de la MRC de Roussillon concernant la poursuite intentée par 9187-2465 Québec inc. et sept autres propriétaires fonciers au sujet de la réglementation en vigueur pour assurer la protection du Bois métropolitain de Châteauguay-Léry ;

D'autoriser, conditionnellement à l'approbation du ministre, le paiement des frais qui seront encourus dans ce litige ;

D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer tout document requis à cette fin.

CE18-209

ROLE DE L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

Il est résolu d'exiger que l'Office national de l'énergie, incluant son Bureau régional de Montréal, s'assure de répondre aux questions des MRC, des municipalités et des citoyens relativement aux pipelines situés sur leur territoire ou à proximité.

CE18-210

REGLEMENT NUMERO 2018-74 MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO 2001-1 SUR LES QUOTES-PARTS A L'ÉGARD DU 211

Il est résolu de recommander au Conseil d'adopter le Règlement numéro 2018-74 modifiant le Règlement numéro 2001-1 sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Montréal, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



- CE18-211 REGLEMENT NUMERO 2018-75 MODIFIANT LE REGLEMENT INTERIEUR
NUMERO 2001-2 EN CE QUI CONCERNE L'INSCRIPTION A LA PERIODE
DE QUESTIONS
- Il est résolu de recommander au Conseil d'adopter le règlement numéro 2018-75 modifiant le Règlement intérieur numéro 2001-2 de la Communauté métropolitaine de Montréal, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
-
- CE18-212 MODIFICATION DE LA REMUNERATION DES MEMBRES DESIGNES AU
CONSEIL DU RESEAU DE TRANSPORT METROPOLITAIN (EXO)
- Il est résolu de recommander au Conseil
- De fixer les conditions de rémunération des membres du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain (exo) selon la tableau joint à la présente résolution pour faire partie intégrante ;
- D'abroger, à toute fin que de droit, la résolution numéro CC17-035.
-
- CE18-213 CANDIDATURES POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A LA SOCIETE
AEROPORTS DE MONTREAL
- Il est résolu
- De prendre acte de la lettre du 9 septembre 2018 du vice-président Affaires juridiques et secrétaire corporatif de la corporation Aéroports de Montréal, Me Sylvain Choinière ;
- De reporter l'étude de ce dossier à une prochaine séance du comité exécutif.
-
- CE18-214 ORDRES DU JOUR DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE ET DE LA SEANCE
ORDINAIRE DU CONSEIL DU 5 NOVEMBRE 2018
- Il est résolu d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du Conseil du 5 novembre 2018 concernant le budget et d'approuver l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du Conseil tenue à la même date, en ajoutant un point sur la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique et un pour des nominations aux commissions.
-
- CE18-215 COUTS DES MESURES D'ATTENUATION
- CONSIDÉRANT les inconvénients découlant des travaux sur le réseau routier du Grand Montréal et leurs impacts sur la mobilité des personnes ;
- CONSIDÉRANT les inconvénients des travaux pour la réalisation du Réseau express métropolitain et leurs impacts sur la mobilité des personnes ;



CE18-215
suite

CONSIDÉRANT que certains coûts liés aux inconvénients de ces travaux ne sont pas intégrés dans le coût des projets ou ne sont pas financés par le gouvernement du Québec ;

Il est recommandé

De demander au gouvernement du Québec d'assumer la totalité du coût des mesures d'atténuation des inconvénients attribuables aux travaux sur le réseau routier et aux travaux liés à la réalisation du Réseau express métropolitain.

CE18-216

DECLARATION CITOYENNE UNIVERSELLE D'URGENCE CLIMATIQUE

CONSIDERANT les récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui constatent l'urgence de réduire les émissions et de déployer des mesures d'adaptation ;

CONSIDERANT que la majorité des émissions de gaz à effet de serre du territoire métropolitain provient des activités de transport des personnes et des marchandises ;

CONSIDERANT que le Grand Montréal subit déjà certaines conséquences attribuées aux changements climatiques telles les pluies et crues extrêmes, la fréquence et l'intensité accrues des périodes de chaleur accablante et la prolifération d'espèces exotiques envahissantes ;

CONSIDERANT que le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement du Grand Montréal 2031* (PMAD) a été élaboré en conformité avec l'exigence gouvernementale de tenir compte des principes de développement durable ;

CONSIDERANT que le PMAD intègre des mesures de densification des milieux de vie, d'augmentation des parts modales d'utilisation des transports en commun ainsi que la protection des milieux naturels et agricoles contribuant à freiner la hausse des émissions de gaz à effet de serre ;

CONSIDERANT la prise de position de la Communauté contre le projet d'Oléoduc Énergie Est ;

CONSIDERANT que la Communauté a demandé à l'Autorité régionale de transport métropolitain de tenir compte des émissions de gaz à effet de serre dans l'élaboration de son plan stratégique de développement du transport collectif ;

CONSIDERANT la tenue, les 18 et 19 octobre dernier, de l'Agora métropolitaine au cours de laquelle des discussions entre élus, citoyens et divers représentants de la société civile ont donné lieu à 40 recommandations à tenir compte dans le futur exercice d'élaboration du plan d'action 2019-2023 du PMAD ;

CONSIDERANT que la Communauté tient compte des changements climatiques dans l'ensemble des rapports, plans et autres documents qu'elle produit ;

Il est recommandé au Conseil

De reconnaître que des transitions rapides et de grande envergure dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'énergie, de l'industrie, du bâtiment, du transport et de l'urbanisme sont nécessaires à court terme afin de limiter à 1,5 degré Celsius le réchauffement planétaire tel que révélé par le GIEC ;

.../6



CE18-216
suite

De poursuivre les mesures de mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement dans le cadre de son Plan d'action permettant ainsi d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique ;

De demander aux gouvernements du Canada et du Québec, à l'Autorité régionale de transport métropolitain ainsi qu'aux MRC et municipalités de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives permettant d'accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux changements climatiques incluant la transition énergétique.

Documents déposés

- Lettre du 27 septembre 2018 du sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Michel Fontaine, concernant la non-conformité du projet d'hôpital de Vaudreuil-Soulanges.
 - Jugement Communauté métropolitaine de Montréal c. Sanimax LOM inc..
 - Les 40 recommandations de l'Agora métropolitaine 2018.
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 20.

Les résolutions numéros CE18-200 à CE18-216 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire

* Note du secrétaire de la Communauté :

M. Marc Demers a motivé son absence au sens du règlement sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.